

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT s'associe aux partenaires Betternet à l'occasion du Safer Internet Day 2026

Bruxelles, le 10 février 2026 – Comme dans plus de 110 pays à travers le monde, la Belgique célèbre aujourd'hui la journée annuelle consacrée à un internet plus sûr, le Safer Internet Day. Pour la première fois, l'IBPT, en tant que coordinateur belge pour les services numériques (DSC) selon le règlement sur les services numériques, coorganise avec les partenaires Betternet – Child Focus, Mediawijs, Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) et Media Animation – une journée thématique consacrée à un environnement en ligne plus sûr, plus transparent et plus inclusif pour les jeunes. Cette coorganisation marque l'engagement de l'IBPT en faveur de la protection des mineurs et de l'effectivité de leurs droits en ligne.

Ce 10 février, plus de 110 pays à travers le monde célèbrent la journée annuelle consacrée à un internet plus sûr, le Safer Internet Day. À l'occasion de l'édition 2026, le coordinateur belge pour les services numériques (DSC), à savoir l'IBPT, et les partenaires Betternet organisent une journée thématique placée sous le signe d'un environnement en ligne plus sûr, plus transparent et plus inclusif pour les jeunes.

Par le biais de cette organisation commune, les organisations concernées mettent l'accent sur l'importance de la fourniture d'informations correctes, de la sensibilisation et de la résilience numérique. Les jeunes évoluent aujourd'hui avec aisance dans un environnement numérique complexe, mais ne sont pas toujours suffisamment conscients de leurs droits ni des possibilités que leur offre le cadre réglementaire européen.

Le règlement sur les services numériques (« Digital Services Act » ou DSA) renforce la position des utilisateurs en définissant clairement leurs droits et en imposant des responsabilités aux services et plateformes en ligne lorsqu'ils sont utilisés pour diffuser des contenus illicites ou lorsqu'ils contiennent des risques systémiques. Afin d'exploiter pleinement les possibilités offertes par ce cadre juridique, il est essentiel que tous les acteurs de l'écosystème numérique connaissent et assument leur rôle. Les autorités de contrôle belges attachent ainsi une grande importance à une communication claire et à l'instauration de la confiance, afin que les droits qui existent sur papier puissent également être exercés dans la pratique.

L'un des axes prioritaires les plus évidents du règlement sur les services numériques concerne la protection des mineurs. Les plateformes en ligne ont l'obligation de prendre des mesures appropriées et proportionnées afin de garantir un niveau élevé de protection de la vie privée, de sûreté et de sécurité des mineurs. Cela inclut notamment des choix de conception adaptés à l'âge, des paramètres par défaut respectueux de la vie privée et l'intégration de garanties limitant l'exposition à des pratiques préjudiciables.

En informant mieux les jeunes sur leurs droits, les mécanismes de notification et les aides disponibles, nous leur montrons qu'ils ne doivent pas simplement accepter le monde numérique tel qu'il est

aujourd'hui, mais qu'ils peuvent aussi contribuer activement au changement en utilisant les outils qui ont aussi été mis à leur disposition. L'autonomisation et l'éducation aux médias sont des leviers essentiels à cet égard : non pas pour se décharger de toute responsabilité, mais pour donner aux jeunes les outils nécessaires pour faire des choix conscients, critiques et éclairés dans leur vie numérique.

L'édition belge du Safer Internet Day 2026 – DSA Inspiration Day – met donc expressément l'accent sur l'importance de la coopération à différents niveaux et dans différents domaines. Les instances européennes et nationales, l'IBPT et les autres autorités compétentes travaillent ensemble, chacun dans le cadre de ses propres compétences et responsabilités. Dans ce cadre, les autorités de contrôle collaborent avec des experts en matière d'éducation aux médias, qui constituent un pilier indispensable et aident les jeunes à comprendre les risques, les droits et les responsabilités liés au numérique.

Dans leurs rôles respectifs, l'IBPT, en tant que coordinateur belge pour les services numériques, et les autres autorités compétentes belges - CSA, Medienrat et VRM - attachent une grande importance à placer la protection des mineurs en ligne au cœur de leurs activités liées au DSA. En se concentrant sur l'information, la sensibilisation et la coopération avec des partenaires pertinents, ils souhaitent contribuer à une meilleure compréhension des droits et obligations découlant du DSA, et ainsi renforcer l'efficacité de ce cadre dans la pratique.

À l'occasion de cette édition du Safer Internet Day, les partenaires signataires souhaitent transmettre un message commun : un environnement numérique plus sûr commence par des jeunes qui connaissent leurs droits et osent les faire valoir.

Pour de plus amples renseignements :

IBPT
Jimmy Smedts
02 226 88 22
www.ibpt.be
Boulevard du Roi Albert II 32 bte 10
1000 Bruxelles
info@ibpt.be

Medienrat
info@medienrat.be
www.medienrat.be
Gospertstraße 42,
4700 Eupen

CSA
François Massoz-Fouillien
0496 05 05 73
www.csa.be
Boulevard de l'Impératrice, 13
1000 Bruxelles

VRM
pers.vrm@vlaanderen.be
<http://www.vlaamseregulatormedia.be>
Koning Albert II-laan 20 bus 21
1000 Brussel

